

## **Société des Eaux de Marseille**

**Attestation du commissaire aux comptes relative à la valeur nette du parc des compteurs des communes de Marseille, Allauch et Septèmes-les-Vallons au 30 juin 2014**

ERNST & YOUNG Audit

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2015



Ernst & Young Audit  
408, avenue du Prado  
BP 116  
13267 Marseille cedex 08

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00  
www.ey.com/fr

## Société des Eaux de Marseille

### Attestation du commissaire aux comptes relative à la valeur nette du parc des compteurs des communes de Marseille, Allauch et Septèmes-les-Vallons au 30 juin 2014

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société des Eaux de Marseille et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le document au 30 juin 2014 relatif à la valeur nette du parc des compteurs des communes de Marseille, Allauch et Septèmes-les-Vallons, ci-joint et établi dans le cadre de la cession du parc des compteurs à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Ce document fait ressortir une valeur nette du parc des compteurs des communes de Marseille, Allauch et Septèmes-les-Vallons au 30 juin 2014 de € 2.154.426,15.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le document ci-joint.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de la Société des Eaux de Marseille, notamment la méthode consistant à prendre en compte la valeur à la date de mise en service. Il ne nous appartient pas non plus de nous prononcer sur l'extraction de la base de données des abonnés qui nous a été communiquée le 8 septembre 2015 et qui n'a pas fait l'objet de diligences de notre part quant à son exactitude

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- obtenir l'extraction de la base de données des abonnés au 30 juin 2014 qui n'a pas fait l'objet de diligences de notre part ;

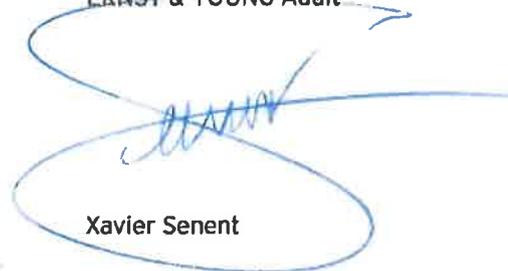
- prendre connaissance des procédures mises en place par la Société des Eaux de Marseille pour produire les informations figurant dans le document joint et vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, que les informations résultent de l'application de ces procédures ;
- vérifier la correcte application de la méthode de calcul de la valeur nette du parc des compteurs au 30 juin 2014 ;
- rapprocher, par sondage, les grilles tarifaires appliquées dans la valorisation effectuée par la société avec les factures d'achat des compteurs ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs et des informations produites.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint relatives à la valeur nette du parc des compteurs des communes de Marseille, Allauch et Septèmes-les-Vallons.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre attestation soit divulguée à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel elle a été établie, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel cette attestation serait diffusée ou parviendrait.

Marseille, le 21 septembre 2015

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Xavier Senent

## Attestation - Note méthodologique -

Je soussigné, Loïc Fauchon, Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille, atteste que la valeur nette du parc des compteurs détaillée par compteur, évaluée à partir de la base de données des abonnés au 30 juin 2014 pour les communes de Marseille, Allauch et Septèmes s'élève à **2 154 426,15 HT €**.

### Méthode mise en œuvre :

Afin de déterminer la valeur du parc des compteurs au 30 juin 2014, détaillée par compteur, de chacune des communes de Marseille, Allauch, Septèmes au sein de la « Concession du service d'adduction et de distribution d'eau dit du canal de Marseille », la méthode suivante a été mise en œuvre :

- Utilisation de la base de données des abonnés, qui détaille pour chaque compteur, la commune de rattachement, le diamètre, le type de compteur, l'équipement en tête émettrice de radio relève, le numéro, la catégorie, le modèle, la date de mise en service, et l'adresse de pose.
- Extraction de tous les compteurs dans cette base de données au 30/06/2014, pour les communes de Marseille, Allauch, Septèmes, puis
  - retrait des compteurs de type « communaux » car acquis directement par les Communes,
  - valorisation unitaire des compteurs restants, en fonction de leur date de mise en service, de leur modèle et catégorie (le parc compteur étant amorti sur une durée de 12 ans, seuls les compteurs posés à partir de l'année 2002 ont une valeur nette comptable supérieure à zéro).

La synthèse de cette extraction est présentée en pièce jointe.

- Après avoir associé le tarif d'achat avec les divers modèles de compteurs, calcul pour chaque compteur de :
  - sa valeur d'acquisition en rajoutant 5 % de frais de pose (méthode comptable appliquée),
  - son amortissement linéaire sur 12 ans, à partir de l'année de pose conformément au tableau d'amortissement ci-dessous,

Années de mise en service	Nombre d'années d'amortissement	Coefficient d'amortissement	Coefficient VNC
2002	12	100,00%	0,00%
2003	11	91,67%	8,33%
2004	10	83,33%	16,67%
2005	9	75,00%	25,00%
2006	8	66,67%	33,33%
2007	7	58,33%	41,67%
2008	6	50,00%	50,00%
2009	5	41,67%	58,33%
2010	4	33,33%	66,67%
2011	3	25,00%	75,00%
2012	2	16,67%	83,33%
2013	1	8,33%	91,67%
2014	0	0,00%	100,00%

*La date de départ des amortissement est fixée, par convention au 1er juillet de l'année de mise en service (selon nos règles comptables).*

1/2

S O C I E T E D E S E A U X D E M A R S E I L L E

25 RUE EDOUARD-DELANGLADE - CS 70001 - 13254 MARSEILLE CEDEX 06  
Tél. : 04 91 57 60 60 / Fax : 04 91 57 61 99 / E-Mail : [accueil@eauxdemarseille.fr](mailto:accueil@eauxdemarseille.fr)

SA AU CAPITAL DE 7 202 304 € / TVA FR 19 057 806 150 / RC MARSEILLE B 057806150 / SIRET 057 806 150 00017 / APE 3600 Z

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2015

- puis sa valeur nette comptable (par différence entre le montant d'acquisition et la valeur amortie).

Le résultat de ce calcul est synthétisé ci-dessous :

SYNTHESE DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE AU 30 JUIN 2014				
VALEUR NETTE COMPTABLE 30 JUIN 2014				
ANNEE DE MISE EN SERVICE	MARSEILLE	SEPTEMES LES VALLONS	ALLAUCH	TOTAL
2002	-	-	-	-
2003	31 537,21	535,56	390,36	32 463,14
2004	55 406,37	944,82	3 216,80	59 567,99
2005	68 263,78	870,82	5 788,41	74 923,01
2006	104 034,70	1 586,59	5 155,74	110 777,03
2007	117 062,77	2 509,85	13 387,72	132 960,34
2008	206 858,15	2 925,22	4 985,41	214 768,78
2009	210 957,49	4 617,64	6 425,95	222 001,08
2010	256 092,58	6 093,43	6 614,51	268 800,52
2011	278 634,39	4 793,67	12 485,10	295 913,17
2012	317 167,90	4 920,91	6 506,68	328 595,49
2013	271 652,25	4 430,68	13 109,06	289 191,98
2014	117 726,08	1 348,62	5 388,92	124 463,62
<b>TOTAL</b>	<b>2 035 393,69 €</b>	<b>35 577,81 €</b>	<b>83 454,66 €</b>	<b>2 154 426,15 €</b>

A Marseille, le 8 septembre 2015



Loïc Fauchon

Président Directeur Général

PJ : Synthèse de l'extraction du parc compteurs au 30 juin 2014

2/2

S O C I E T E D E S E A U X D E M A R S E I L L E

25 RUE EDOUARD-DELANGLADE - CS 70001 - 13254 MARSEILLE CEDEX 06

Tél. : 04 91 57 60 60 / Fax : 04 91 57 61 99 / E-Mail : accueil@eauxdemarseille.fr

SA AU CAPITAL DE 7 202 304 € / TVA FR 19 057 806 150 / RC MARSEILLE B 057806150 / SIRET 057 806 150 00017 / APE 3600 Z

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2015

## SYNTHESE DE L'EXTRACTION DU PARC DES COMPTEURS AU 30 JUIN 2014

CONTRAT DE MARSEILLE PERIMETRE AU 30/06/2014

Diamètres compteurs	Nombre de compteurs (par diamètre et par commune)			
	Marseille	Septèmes les vallons	Allauch	TOTAL
15 mm	69 018	2 463	6 554	78 035
15 mm à têtes émettrices	16 416	108	342	16 866
20 mm	23 338	338	164	23 840
20 mm à têtes émettrices	887	7	13	907
25 mm	-	-	-	-
25 mm à têtes émettrices	-	-	-	-
30 mm	4 573	51	68	4 692
30 mm à têtes émettrices	966	15	6	987
40 mm	1 514	9	17	1 540
40 mm à têtes émettrices	221	1	3	225
60 mm	343	3	4	350
60 mm à têtes émettrices	40	-	2	42
80 mm	321	2	2	325
80 mm à têtes émettrices	27	-	-	27
100 mm	216	5	7	228
100 mm à têtes émettrices	33	-	2	35
150 mm	125	1	-	126
150 mm à têtes émettrices	35	-	-	35
200 mm	10	-	-	10
200 mm à têtes émettrices	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>118 083</b>	<b>3 003</b>	<b>7 184</b>	<b>128 270</b>

LF

S O C I E T E D E S E A U X D E M A R S E I L L E

25 RUE EDOUARD-DELANGLADE - CS 70001 - 13254 MARSEILLE CEDEX 06  
Tél. : 04 91 57 60 60 / Fax : 04 91 57 61 99 / E-Mail : accueil@eauxdemarseille.fr

SA AU CAPITAL DE 7 202 304 € / TVA FR 19 057 806 150 / RC MARSEILLE B 057806150 / SIRET 057 806 150 00017 / APE 3600 Z

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2015